

5

L'AGRIA

INSTITUT AGRICOLE D'ALGERIE



Bulletin

DES ANCIENS ELEVES
DE L'ECOLE NATIONALE
D'AGRICULTURE D'ALGER

■
29^{me} ANNEE — NUMERO 210
■

JANVIER-FEVRIER 1962



AGRIA

RÉDACTION

Yves AMIZET
Jean-Pierre PETIT
Lucien MAZENC

ADMINISTRATION - PUBLICITÉ

12, BOULEVARD BAUDIN, 12
ALGER -

CHÈQUES POSTAUX 218.73

GÉRANCE

Yves AMIZET

BULLETIN DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE NATIONALE
D'AGRICULTURE D'ALGER

Siège social : 12, Boulevard Baudin (escalier A, 3^e étage) - ALGER

Téléphone : 63-48-28

Comptes Ch. Postaux) AGRIA : 218.73
Association : 26.73

Président de l'Association : Pierre De TINGUY
Chef des Services Généraux de la S.N.P.A.

Les articles insérés le sont sous la responsabilité des auteurs

SUPERPHOSPHATE DE CHAUX

TOUS ENGRAIS
SULFATES DE CUIVRE ET DE FER
INSECTICIDES - ANTICRYPTOGAMIQUES



Société Algérienne
de Produits Chimiques
et d'Engrais

Capital : 12.750.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 17, Rue de la Liberté - ALGER

SIÈGE ADMINISTRATIF : 15, Rue Chateaubriand - PARIS

4 USINES à :

LA SENIA — MAISON-CARRÉE — BONE — DJEBEL DJELLOUD

BUREAUX DE VENTE :

ORAN : 46, Boulevard Clémenceau — BONE : 1 bis, Rue Thiers —
ALGER : 17, Rue de la Liberté TUNIS : 18, Avenue de Carthage

" L'AGRIA "

SERVICE DE PUBLICITE : 7, rue Marceau, ALGER - Tél. 63-77-02

Sommaire

— Le Billet de la Rédaction	91
— Nos Morts	92
— Distinctions et Nominations	93
— La Réforme de l'Enseignement agricole	95
— La Vie de nos Groupements	103
— Service de Placement	108
— Echos et Carnet	109
— Entre Nous	111

ENGRAIS INSECTICIDES



C. A. P. A.

Rue de Douai

ALGER



Téléphone : 65.74.26

Le Billet de la Rédaction

« L'AGRIA » DEVIENDRAIT-IL INTERNATIONAL ?

L'Agria semble prendre actuellement une ampleur insoupçonnée si l'on en juge par l'augmentation de volume du courrier « arrivée » traduisant une vitalité accrue.

C'est ainsi que nous avons reçu récemment deux demandes d'insertions publicitaires émanant l'une d'Allemagne Fédérale et l'autre des U.S.A., une offre de collaboration d'un journal financier britannique et enfin une demande d'abonnement de la part d'une bibliothèque moscovite.

Nous espérons que les Anciens (pour la plupart géographiquement moins éloignés !) auront à cœur de ne pas se laisser distancer dans cette « course à L'Agria » ! et que nous assisterons prochainement à une augmentation spectaculaire de notre correspondance.

Au risque de nous répéter une fois de plus, nous vous précisons à nouveau que L'Agria sera d'autant plus intéressant que vous y collaborerez davantage et nous vous redemandons de nous écrire pour nous adresser articles techniques, comptes rendus, exposés ou simplement de vos nouvelles...

L'ASSEMBLEE GENERALE
de l'Association aura lieu le **DIMANCHE 29 AVRIL**
au grand amphithéâtre de l'Ecole

Afin d'« arroser » dignement le Banquet qui suivra, nous lançons un appel à tous nos camarades viticulteurs pour qu'ils nous abreuvent de leurs produits.

Ils peuvent apporter ou adresser leurs envois à PETIT ou MAZENC, Laboratoire d'Economie Rurale, Ecole Nationale Supérieure Agronomique, Maison-Carrée (Alger).

Nous espérons des millésimes choisis avec soin permettant une compétition très ouverte !...

Nos Morts

Après la mise sous presse du dernier Agria où nous relations la mort de COVAS, un de ses camarades de promotion, Roland VIDAL, nous a fait parvenir l'article nécrologique suivant :

Louis COVAS

Ingénieur Agricole (1938-1941)

Gérant Principal du Domaine Sainte-Marguerite - Boufarik

Louis COVAS est mort tragiquement, stupidement, le 12 décembre 1961. En pleine force de l'âge à 41 ans, il a été accidentellement tué alors qu'il allait, après une longue journée dans les champs, assurer encore son devoir communautaire de garde sur le domaine Chiris dont il était le gérant principal. Trop juste, trop bon, il ne voulait se dérober à aucun service, même celui dont sa fonction aurait pu peut-être le dispenser.

Louis avait une passion, le travail. Tout jeune déjà alors que tous ses camarades préféraient les jeux, il était à son bureau pour travailler, s'instruire, lire, rechercher.

Brillant élève dans notre vieille boîte, il ne se contenta pas de son diplôme d'Ingénieur. Avant d'entreprendre une carrière, il voulut encore mieux connaître les plantes et c'est ainsi qu'il s'inscrivit comme stagiaire pendant deux ans aux labos d'Agri et de Botanique.

Puis il choisit l'agriculture militante et entra au Domaine Chiris à Boufarik. Il eut là sur ce vaste domaine de polyculture par excellence l'occasion et le plaisir de rechercher, de découvrir encore pour améliorer. Il s'affirma et c'est ainsi qu'il accéda au poste de Gérant principal.

Mon cher Louis, tu n'es plus. Un sort injuste et cruel vient de frapper notre grande famille Agria qui te rendait souvent visite et que tu aimais bien. Avec elle nous te pleurons tous.

A ta compagne éplorée et à tes enfants auxquels nous renouvelons nos marques d'amitié et de profonde sympathie, j'exprime au nom de tous ma douloureuse émotion. Adieu Louis. Puisse ta mémoire être un modèle de devoir et de travail pour ceux qui restent et qui ne t'oublieront pas.

DISTINCTIONS ET NOMINATIONS

LEGION D'HONNEUR

Nous avons été particulièrement heureux de relever, parmi les récentes promotions dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur, celle, au grade d'Officier, de M. OULID AISSA, Directeur de l'Agriculture et des Forêts à la Délégation Générale en Algérie, ancien Maître des Requêtes au Conseil d'Etat.

M. le Directeur OULID AISSA est un ami de notre Ecole et de notre Association. Sa profonde connaissance des hommes et des choses d'Algérie, son sens des réalités et des actions pratiques bien adaptées s'exercent pour le plus grand bien de l'Agriculture Algérienne, au poste délicat qu'il occupe.

Au nom de l'Association des Anciens Elèves de Maison-Carrée, nous présentons à M. OULID AISSA, nos compliments les plus sincères et respectueux.

*

**

Nous avons eu le plaisir d'apprendre que nos camarades Jean PERRET (1923), Directeur de Recherches, Administrateur du Centre de Recherches Agronomiques d'Algérie, et Lucien BOUYX (1934), Ingénieur en Chef des Services Agricoles, Chef du Service de la Protection des Végétaux au Ministère de l'Agriculture, avaient été nommés Chevaliers de la Légion d'Honneur.

Dans la même promotion, nous relevons le nom de M. LEVADOU (Montpellier), Directeur du Centre de Recherches du Sud-Ouest, qui fut un certain temps à la Chaire de Viticulture à l'E.N.A. d'Alger.

A tous, nous adressons nos très vives félicitations.

*

**

André LEPIGRE (1919), Directeur de Recherches Agronomiques

C'est avec une très grande satisfaction que nous avons appris la nomination, par un arrêté du 26 juillet 1961 du Ministre de l'Agriculture, et à compter du 14 avril 1961, de notre excellent ami et grand spécialiste de la désinsectisation des produits stockés, André LEPIGRE (Alger. 1919), comme Directeur de Recherches à l'Institut National de la Recherche Agronomique.

Cette nomination intervient après un brillant concours où s'affrontaient de nombreux candidats de qualité.

Il est probable que notre camarade sera affecté dans sa spécialité à un Laboratoire de protection des denrées emmagasinées, en voie de création.

En attendant, il a été chargé de la protection des stocks tant en Métropole qu'en Algérie et dans les pays francophones. C'est ainsi qu'il a déjà été appelé à une longue mission au Togo pour la conservation du maïs, ce qui l'a conduit également à effectuer des études dans les pays voisins de Nigéria et du Dahomey.

Nous rappelons qu'André LEPIGRE est Ingénieur de Maison-Carrée, Docteur de l'Université d'Alger (Sciences). Il était jusqu'à ces derniers temps Ingénieur en Chef des Services Agricoles en Algérie et Inspecteur du Service de la Protection des Végétaux, Directeur de l'Insectarium d'Alger. Ses travaux sur la désinsection sous vide et sur la fermentation des tabacs dont il a été le promoteur, font autorité.

En outre, ses recherches, entreprises depuis une trentaine d'années, en vue de lutter sur l'arbre contre les vers de la datte, viennent d'aboutir. La méthode mise au point entrera probablement sous peu dans sa phase pratique.

LEPIGRE a publié des ouvrages et de nombreuses études techniques; ses travaux lui ont valu le Prix Parmentier en 1935 et une médaille d'Or de l'Académie d'Agriculture en 1950.

Nous sommes particulièrement heureux que ses éminentes qualités de technicien de classe internationale trouvent maintenant une voie pour accroître ses possibilités de recherches et étendre son action sur un immense territoire.

Qu'il reçoive ici les vives et amicales félicitations de tous ses camarades.

COMMUNIQUE

Le Conseil d'Administration fait savoir que les cartes U.N.I.A. seront ultérieurement adressées à tous les Anciens. Le travail de réorganisation administrative de l'Association l'a en effet contraint à retarder ces envois, ce dont il s'excuse auprès de tous les intéressés.

VERSEMENTS A L'ASSOCIATION

Nous avons reçu des versements de :

- Charles CHAUDIERE (1941) pour plusieurs cotisations en retard;
- Gérard MASSELIN (1941) pour plusieurs cotisations en retard;
- Jean PERROTET (1910) pour don à L'Agria;
- Marcel LEGE (1920) pour don à L'Agria.

Nos remerciements et nos félicitations pour ces exemples... à suivre !

LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

I. — LES TEXTES DE LA REFORME

Au Journal Officiel n° 180 du 4 août 1960 était publiée la loi n° 60-791 du 2 août 1960 relative à l'enseignement et à la formation professionnelle agricole.

L'orientation générale de cette loi se dégage de l'article 1^{er}.

ARTICLE 1^{er}. — L'enseignement et la formation professionnelle agricoles s'adressent aux élèves, au-delà du cycle d'observation et d'orientation :

— de donner aux élèves, au-delà du cycle d'observation et d'orientation, une formation professionnelle associée à une formation générale, soit d'une façon permanente, soit selon un rythme approprié;

— d'assurer une formation professionnelle de qualification et de spécialisation aux futurs agriculteurs, techniciens et cadres de l'agriculture, ainsi que la formation de moniteurs et conseillers agricoles;

— de préparer pour la profession agricole, les professions connexes et l'administration de l'agriculture, des exploitants hautement qualifiés, des cadres supérieurs, des chercheurs, des économistes, des ingénieurs, des professeurs et des vétérinaires.

Cette loi a été suivie d'un décret d'application publié au Journal Officiel n° 145 du 21 juin 1961 sous le n° 61-632. Ce décret est précédé d'un volumineux rapport explicatif du Ministère de l'Agriculture. Nous en avons extrait les passages concernant l'enseignement supérieur que nous rapportons ci-dessous.

1°) Extrait du décret du 20 juin 1961

ARTICLE 13. — L'enseignement supérieur agricole assure aux titulaires du baccalauréat ou de titres reconnus équivalents la formation d'ingénieurs spécialisés en agriculture, d'ingénieurs horticoles, d'ingénieurs des industries agricoles et alimentaires, d'ingénieurs agronomes et de docteurs vétérinaires.

En outre, il contribue au perfectionnement des ingénieurs et participe à la promotion supérieure du travail en agriculture notamment par des concours spéciaux, dans des conditions qui seront fixées par décret.

ARTICLE 14. — La formation d'ingénieurs spécialisés en agriculture dure normalement trois années.

Elle est donnée dans des écoles nationales spécialisées qui recrutent sur un concours au niveau du baccalauréat ou sur titres, ou dans des écoles privées. La sanction des études est un diplôme d'ingénieur spécialisé en agriculture soumis à reconnaissance de la commission des titres d'ingénieurs sur présentation du ministre de l'Agriculture. Ce diplôme porte obligatoirement mention de l'école d'origine.

Entre dans cette catégorie, à la date du présent décret, le titre d'ingénieur d'agriculture africaine délivré par la section d'agriculture africaine annexée à l'Ecole Nationale d'Agriculture d'Alger.

Certaines de ces écoles nationales spécialisées comportent une section pédagogique et technique préparant au certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement technique agricole dans les collèges et écoles ou cours professionnels agricoles. Ce certificat est délivré à la suite d'un examen public.

ARTICLE 18. — La formation des ingénieurs agronomes à vocation générale est actuellement donnée dans les écoles nationales supérieures agronomiques, qui sont des établissements à la fois d'enseignement et de recherche.

Ces établissements dispensent une culture scientifique portant principalement sur les sciences biologiques, physiques, économiques et humaines dans leurs rapports avec l'agriculture.

A la date du présent décret, les écoles nationales supérieures agronomiques sont les suivantes :

- l'Institut National Agronomique de Paris,
- l'Ecole Nationale d'Agriculture de Grignon qui devient l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Grignon,
- l'Ecole Nationale d'Agriculture de Rennes, qui devient l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Rennes,
- l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier, qui devient l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier,
- l'Ecole Nationale d'Agriculture d'Alger, qui devient l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique d'Alger.

Ces cinq établissements relèvent du ministère de l'Agriculture.

- l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Nancy,
- l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse.

Ces deux établissements sont des écoles nationales supérieures d'ingénieurs relevant du ministère de l'Education Nationale.

ARTICLE 19. — Le Conseil de perfectionnement de l'Institut National Agronomique et les conseils de perfectionnements existants ou à créer dans chacune des autres écoles nationales agronomiques ont pour objet d'étudier, notamment sur proposition du corps enseignant, ou de proposer toute mesure tendant à assurer la meilleure utilisation possible du potentiel de recherche et de formation que constituent ces établissements par adaptation constante des structures et des programmes, en rapport avec la vocation de chaque école.

Une commission consultative permanente de l'Institut National Agronomique et des autres écoles nationales supérieures agronomiques est instituée par arrêté des ministres de l'Agriculture et de l'Education Nationale. Elle a pour objet d'assurer un développement d'ensemble de l'enseignement supérieur agricole. Elle étudie les propositions qui lui sont soumises par les Pouvoirs Publics ou les Conseils de perfectionnement et suggère toute mesure appropriée à l'orientation et à l'harmonisation des programmes.

Cette Commission se tient en rapport avec le Conseil de l'Enseignement et de la Formation professionnelle agricoles et avec le Comité de coordination prévu à l'article 6 de la loi du 2 août 1960.

ARTICLE 20. — Le recrutement des écoles nationales supérieures agronomiques s'effectue par la voie d'un concours qui peut comporter des épreuves communes et des options particulières en rapport avec la vocation de chacune des écoles. Les conditions de ce concours sont fixées par arrêté ministériel pris dans le cadre d'un programme extrait du type C prévu par l'arrêté du 27 juin 1956 fixant les conditions d'admission aux grandes écoles scientifiques.

La préparation du concours comporte des études qui sont normalement dispensées en deux années dans les classes préparatoires des lycées d'enseignement général et des lycées agricoles, ou dans des établissements privés correspondants, ainsi que, éventuellement, dans des facultés des sciences des universités et autres établissements d'enseignement supérieur.

La répartition géographique de ces classes préparatoires est établie conjointement par les ministres de l'Education Nationale et de l'Agriculture en vue de les rendre accessibles aux candidats des différentes régions.

L'admission au concours consacre la possession d'une formation scientifique de base qui constitue le premier cycle de la formation agronomique.

Pendant les deux premières années constituant le deuxième cycle de cette formation agronomique, l'Institut National Agronomique et les autres écoles nationales supérieures agronomiques dispensent une formation agronomique générale complétée par des stages pratiques. La sanction est un diplôme d'agronomie générale délivré par l'école. Les programmes des écoles nationales supérieures agronomiques sont harmonisés tout en permettant des adaptations en rapport avec la vocation de chaque école.

L'enseignement de l'Institut National Agronomique donne une place plus importante aux sciences mathématiques et physiques dans leurs applications à certaines branches de l'agronomie.

Des licenciés ès sciences peuvent être admis en deuxième année dans chacune des écoles, dans la limite des proportions prévues réglementairement pour les écoles nationales supérieures d'ingénieurs, et après avoir accompli un stage agricole. Les modalités d'accomplissement de ce stage et les conditions des admissions sont fixées pour chaque école, après avis du Conseil de perfectionnement, par arrêté du ministre sous l'autorité duquel l'école fonctionne.

Une formation spécialisée, dans une branche de l'agronomie, d'une durée d'une année, complète la formation agronomique générale. Elle est donnée soit dans des sections spécialisées des écoles nationales supérieures agronomiques, notamment dans les centres prévus à l'article 22 ci-après, soit dans des établissements agréés, soit dans la première année des écoles d'application qui forment les ingénieurs destinés aux différents corps du ministère de l'Agriculture. La liste des spécialisations et des sections ou écoles dispensant ces spécialisations, ainsi que les diplômes les sanctionnant, sont fixés par arrêtés, sur proposition des Conseils de perfectionnement et après avis de la Commission consultative permanente prévue à l'article 19.

La sanction de la formation agronomique générale et spéciale est le diplôme d'ingénieur agronome portant mention obligatoire de l'école d'origine.

La délivrance du diplôme d'ingénieur agronome sera étendue aux candidats admis, à partir du concours de 1961, dans les écoles nationales supérieures agronomiques et ayant satisfait aux conditions de sortie.

ARTICLE 22. — Des centres de troisième cycle dans les disciplines agronomiques peuvent être institués dans les écoles nationales supérieures agronomiques en accord avec les facultés des universités, et dans le cadre de la réglementation concernant le troisième cycle d'enseignement dans ces facultés. Ces centres reçoivent des élèves admis à s'inscrire en vue des titres sanctionnant le troisième cycle d'enseignement dans les facultés des universités ou titulaires du diplôme d'agronomie générale.

Ils préparent à des certificats et diplômes, notamment à des doctorats de troisième cycle, sous la direction d'un professeur de l'Institut National Agronomique ou de l'une des autres écoles nationales supérieures agronomiques. Ces certificats et diplômes sont délivrés par les facultés des universités. La thèse de doctorat de troisième cycle peut être soutenue au plus tôt à l'issue de la deuxième année suivant l'obtention du diplôme d'ingénieur.

Les centres sont créés par décision conjointe du ministre de l'Éducation Nationale et du ministre de l'Agriculture sur proposition des conseils de perfectionnement des écoles et après avis de la Commission consultative permanente prévue à l'article 19, du Comité de coordination et du Conseil de l'Enseignement supérieur. Ils fonctionnent sous l'autorité des doyens des facultés intéressées.

2°) Extrait du rapport du ministère de l'Agriculture

TITRE III. — L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AGRICOLE

.....
L'enseignement supérieur agricole assure, au-delà du baccalauréat ou de titres reconnus équivalents, la formation d'exploitants hautement qualifiés, d'ingénieurs d'agriculture spécialisés, d'ingénieurs horticoles, d'ingénieurs dans les industries agricoles ou alimentaires, d'ingénieurs agronomes à vocation générale et de docteurs vétérinaires. Il doit être également largement ouvert à des candidats issus de la promotion supérieure du travail.

a) La formation d'ingénieurs d'agriculture spécialisés

Elle répond à des besoins exprimés par les Pouvoirs Publics et la profession agricole.

Les Pouvoirs Publics ont besoin de professeurs pour les collèges agricoles et les cours professionnels, de responsables pour les équipes de conseillers agricoles dans le cadre de la petite région agricole et, d'une façon plus générale, d'ingénieurs d'exécution pour les divers services techniques.

La profession a besoin, de son côté, d'un nombre de plus en plus grand d'« ingénieurs d'application », destinés plus particulièrement aux

groupements de vulgarisation et de progrès (C.E.T.A., Centres de gestion, groupements divers) dont le développement rapide au cours de ces dernières années est un aspect majeur de l'évolution de notre agriculture. Ces ingénieurs, travaillant en liaison avec les ingénieurs de conception au service de la profession, rendront plus efficace l'action professionnelle.

Pour dispenser cette formation, le décret prévoit la création d'écoles nationales spécialisées, qui recrutent sur concours au niveau du baccalauréat ou sur titres. Des classes de préparation seront organisées dans certains lycées agricoles pour permettre l'accession des élèves venant de ces établissements, notamment des techniciens brevetés; des classes d'accueil pourront être éventuellement aménagées à l'intention des candidats venant de l'enseignement général et technique. Dans certaines conditions, les élèves des classes préparatoires aux E.N.A., admissibles au concours d'entrée de ces écoles, pourront être admis en deuxième année.

La formation des ingénieurs spécialisés en agriculture, assurée par l'enseignement public ou privé, doit satisfaire aux conditions exigées par la commission des titres d'ingénieurs. Mais le ministre de l'Agriculture, responsable de l'enseignement agricole, se doit de présenter les demandes de reconnaissance devant cette commission.

b) La formation des ingénieurs horticoles

.....
c) La formation des ingénieurs pour les industries agricoles et alimentaires

d) La formation des ingénieurs agronomes

La formation des ingénieurs à vocation générale a été assurée dans le passé par l'Institut National Agronomique (Paris), les écoles nationales d'agriculture (Grignon, Montpellier, Rennes, Alger) qui dépendent du ministre de l'Agriculture, et par les écoles nationales supérieures agronomiques (Toulouse, Nancy) qui dépendent du ministre de l'Education Nationale. Par la qualité de son recrutement et de son enseignement, par sa vocation propre, par sa situation géographique, l'Institut National Agronomique a toujours joué, au sein de cet ensemble, un rôle de premier plan. Au cours du XX^e siècle, et plus particulièrement au cours des deux dernières décennies, les écoles nationales d'agriculture se sont efforcées d'améliorer sans cesse la qualité de leur recrutement et de leur enseignement; c'est ainsi qu'en 1961, même si la réforme n'était pas intervenue, la préparation au concours d'entrée exigeant la même durée que celle de l'Institut National Agronomique, devait aboutir à un concours commun avec toutefois des options différenciées pour certaines matières. Les trois catégories d'établissement précitées dispensaient en fait une formation agronomique de même nature, bien que n'étant pas de niveau identique. Il a donc paru souhaitable d'assouplir les structures existantes et d'envisager des mesures propres à assurer un développement d'ensemble de l'enseignement agronomique français. Il est à la fois nécessaire : de faire face aux besoins de la nation en ingénieurs, en chercheurs, en professeurs; de répondre aux nécessités du développement de la coopération technique internationale; de tenir compte des perspectives ouvertes par le Marché commun; de réaliser la décentralisation en facilitant l'expansion des écoles de province; de

coordonner les initiatives; enfin, d'établir les bases d'une féconde collaboration entre l'Université et les établissements d'enseignement supérieur agricole. Mais ces buts ne seront pleinement atteints que si cet enseignement et les tâches auxquelles il prépare sont suffisamment attractifs pour qu'un nombre accru de candidats de niveau élevé s'y dirigent.

Le décret répond à ces divers besoins par quelques dispositions fondamentales :

1° — Pour la première fois est instituée une commission consultative permanente des établissements d'enseignement supérieur agricole à vocation générale. Son but est de proposer l'adaptation constante des structures, l'orientation et l'harmonisation des programmes face aux exigences du progrès en agriculture et aux besoins de la nation. Harmonisation ne signifie pas pourtant nivellement des conditions de recrutement et des programmes. La Commission devra en conséquence proposer la meilleure utilisation possible du potentiel de recherche et de formation que constitue l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur agricole et préciser les conditions de réalisation de jumelage de certains de ces établissements.

Chaque école, en agronomie plus qu'en toute autre branche des sciences appliquées, peut et doit avoir sa personnalité, dont le Conseil de perfectionnement de chaque établissement est le garant. C'est ainsi que le concours, qui peut être commun, comportera des options et que l'Institut National Agronomique continuera à donner une place particulière dans son programme d'entrée et d'études aux sciences mathématiques et physiques dans leurs applications à certaines branches de l'agronomie, orientation notamment justifiée par les besoins des grands corps techniques de l'Etat et de certaines entreprises du secteur privé. Notons encore que les sciences agronomiques ressortissant à la fois aux sciences biologiques, physiques, économiques et humaines, il y a place de toute évidence pour plusieurs familles d'agronomes, dont chacune doit pouvoir jouer pleinement son rôle au sein de l'économie nationale.

2° — Le décret organise la progression dans la formation agronomique en définissant trois cycles successifs :

Le cycle d'acquisition scientifique de base, d'une durée normalement, de deux ans, qui correspond à la préparation au concours d'entrée à l'I.N.A. et aux autres E.N.S.A. Il s'effectue actuellement dans les classes préparatoires des lycées d'enseignement général et il pourra aussi s'effectuer à l'avenir dans les collèges scientifiques et universitaires et dans les facultés des sciences. L'unification des programmes de préparation, au moins au cours de la première année, devrait faciliter la création de nouvelles classes de préparation, notamment en province, et faciliter ainsi l'accès des candidats de toutes les régions aux écoles d'agronomie. Enfin, conformément au principe de continuité précédemment énoncé, on veillera à ce que soient créées des classes de préparation dans les lycées agricoles, afin de faciliter, plus que par le passé, l'accès aux E.N.S.A. des élèves de l'enseignement agricole, pour la plupart fils d'agriculteurs. C'est en fait, d'ailleurs, le niveau fixé au concours d'entrée qui compte plus encore que le mode de préparation adopté par les candidats, lequel doit demeurer suffisamment souple, toujours dans l'esprit d'attirer à ce concours un nombre accru de candidats d'un niveau élevé.

L'Institut National Agronomique est chargé de l'organisation du concours commun et des relations avec les classes préparatoires.

Le cycle de formation agronomique générale, d'une durée de deux ans, est organisé à l'I.N.A. et dans les autres E.N.S.A. : sa sanction est un diplôme « d'agronomie générale ».

Le cycle de formation agronomique spécialisée ou approfondie, d'une durée variable selon les options choisies, est organisé dans les sections spécialisées de l'I.N.A. et des autres E.N.S.A., dans les écoles d'application dépendant du ministre de l'Agriculture, et conformément aux règles de recrutement de ces écoles, dans les établissements agréés, dans les centres de 3^e cycle correspondant aux disciplines agronomiques. C'est surtout au niveau du 3^e cycle que la commission consultative permanente de l'I.N.A. et des autres E.N.S.A. pourra proposer des mesures tendant au plein emploi des moyens dont disposent les écoles nationales supérieures.

3^o — Le décret institue une harmonisation des titres : « la sanction de la formation agronomique générale et spéciale est le diplôme d'ingénieur agronome portant mention obligatoire de l'école d'origine ». Il a semblé souhaitable, en effet, face notamment aux exigences de la compétition internationale et aux conséquences du Marché commun, de se conformer à un usage très général au-delà de nos frontières, en sanctionnant du seul titre d'ingénieur agronome la formation agronomique supérieure définie ci-dessus. Mais comme il est de règle en France pour la délivrance du titre d'ingénieur, il est requis de faire référence à l'école d'origine.

4^o — Pour la première fois, le décret établit la collaboration entre l'université et les écoles d'agronomie par l'organisation en commun d'un « troisième cycle dans les disciplines agronomiques » en vue de la préparation d'un « doctorat de 3^e cycle ». (Rappelons que tous les pays de la C.E.E., à l'exception de la France, délivrent le titre de « docteur ès sciences agronomiques »).

Pour répondre aux exigences de la compétition internationale, faciliter la coopération technique, associer les écoles d'agronomie aux travaux effectués au sein de l'université, la création d'un doctorat de 3^e cycle dans les disciplines agronomiques répondait à une urgente nécessité. L'introduction de ces disciplines à ce niveau complète la gamme importante des 3^e cycles institués dans les facultés depuis 1954. La création des 3^e cycles dans une discipline agronomique donnée est proposée par le Conseil de perfectionnement de chaque école et soumise à l'avis de la Commission consultative permanente, du Comité de coordination et du Conseil de l'enseignement supérieur. Le professeur responsable d'un centre de 3^e cycle est, dans ce cas, un professeur d'école nationale supérieure agronomique, la direction de la thèse pouvant toutefois être assurée par un chercheur dépendant d'une institution de recherches comme l'Institut National de la Recherche Agronomique. Les certificats et thèses sont présentés devant la faculté et sanctionnés par un jury comprenant, outre des professeurs de la faculté, le professeur de l'E.N.S.A. responsable et, le cas échéant, le directeur de thèse. Les centres en question fonctionnent sous l'autorité des doyens intéressés.

5^o — Le décret stipule que les E.N.S.A. sont à la fois des établissements d'enseignement et de recherche. L'enseignement supérieur étant

celui de la « science qui se fait », les E.N.S.A. assument, en effet, par vocation, cette double fonction. Mais, comme par le passé, la fonction de recherche des E.N.S.A. devra se développer en liaison avec les grands organismes de recherche, notamment l'I.N.R.A. Les relations avec cet institut devront même s'intensifier. Le niveau et l'esprit de l'enseignement agronomique conditionnent en effet la valeur et l'efficacité des chercheurs que les E.N.S.A. forment pour la recherche agronomique métropolitaine et d'outre-mer, et les chercheurs des établissements de recherche pourront souvent apporter une importante contribution à la formation des agronomes, plus particulièrement dans le cadre des sections de spécialisation et du 3^e cycle dans les disciplines agronomiques. De même, une extension des moyens des chaires des établissements d'enseignement supérieur agricole dans cet esprit est de nature à accroître l'attraction qu'elles peuvent exercer sur des professeurs, permettant ainsi le maintien de corps professoraux d'une très haute qualité.

e) La formation vétérinaire

.....

II. — LA POSITION DE NOTRE ECOLE

1°) Où en sommes-nous ?

Nous sommes donc passés : Ecole Nationale Supérieure Agronomique d'Alger comme l'indique le décret et, contrairement aux bruits les plus fantaisistes qui circulent, notre école n'est pas morte. Bien qu'il n'y ait pas eu de recrutement cette année, il y a encore une promotion complète qui termine son cycle d'étude; en outre, nous hébergeons la section d'application qui représente une centaine d'élèves.

D'autre part, chacun sait que parallèlement à l'enseignement il y a les laboratoires de recherches qui, eux, continuent à fonctionner normalement.

2°) Que deviendrons-nous l'an prochain ?

Pour de nombreuses raisons que chacun comprend, il faut tenir et nous tiendrons. Pour l'Agriculture Algérienne, notre école est un flambeau qui doit continuer à brûler.

Donc, même si nous perdons des élèves, l'école sera maintenue, ne serait-ce que par la présence de la recherche qui s'accroît en liaison avec l'installation effective de l'I.N.R.A.

Indépendamment de cela, notre école subsistera pour deux autres raisons qui s'inscrivent dans les cadres suivants :

a) Enseignement général

Si nous traversons actuellement une crise de recrutement qui correspond d'ailleurs à l'époque des « classes creuses » dues à la guerre, il n'en reste pas moins que dans peu de temps vont arriver à l'âge d'entrée dans des établissements d'enseignement supérieur les jeunes gens nés au lendemain de 1945. D'autre part, avec la réforme de l'enseignement, il va falloir sous peu absorber les élèves sortis des lycées agricoles.

b) Spécialisation

Avec le degré de spécialisation atteint partout dans le monde et comme conséquence de la nouvelle orientation de l'enseignement agricole, notre école est toute indiquée pour être le centre spécialisé des cultures méditerranéennes et africaines. Là encore, même si notre situation semble précaire pour certains pessimistes, on aura besoin de nous dans un proche avenir et notre école répondra : Présente.

La Vie de nos Groupements

GROUPEMENT D'ALGER

Mardi 30 janvier 1962, avait lieu une réunion au Boulevard Baudin, réunion prévue pour 18 h. 30 qui débuta beaucoup plus tard. Une bonne partie des présents attendant patiemment dans la rue l'arrivée du Président qui était dans la salle en compagnie de quelques camarades. C'est tout au moins ce que prétendirent les retardataires alors qu'on les traitait de « dissidents ».

Réunion toute amicale qui permit à CAUMEL de faire le point et de présenter ses vœux à tous les membres du Groupement U.N.I.A.

Après un apéritif, on se sépara vite pour rentrer chez soi avant 21 heures; malgré cela — et pour la première fois — personne n'est parti sans payer sa quote-part !

Etaient présents :

NOEL Roger (14-18 - A), MARTIN Georges (20-22 - A), ROUVE-ROUX Pierre (23-25 - G), HENRY Albert (25-27 - A), MONTOYO Louis (25-27 - A), ROUBERT Jean (27-29 - A), CHARLES Georges (32-34 - A), DIRY Laurent— (32-34 - A), DAUPHIN Marcel (36-38 - A), WELTY Georges (37-39 - A), LERUSTE Robert (41-43 - G), CAUMEL Emile (42-47 - A), LAHAYE Thierry (41-47 - A), CANY Serge (45-47 - M), POUGNARD Jacques (45-47 - A), GIBOURDEL Daniel (49-52 - G), EHRET Jean-Pierre (50-53 - A), TERSEN Marc (50-53 - A), AMIZET Yves (51-54 - A), COUTENET Jean (52-55 - M), ROBERT Raymond (54-57 - A), GRASSET Jean (55-58 - A), MAZENC Lucien (55-58 - A), VITI Gino (55-58 - A).

DECES. — Le Groupement d'Alger de l'U.N.I.A. fait part du décès de Raymond SAHUC (Montpellier 1948) assassiné par le F.L.N. le 23 février 1962 à Alger. Notre camarade, fixé à Alger depuis 4 ans, était Chef du centre d'Alger de l'I.V.C.C. et poursuivait par ailleurs une licence en droit. A son épouse et ses trois enfants, nous présentons nos sincères condoléances.

GROUPEMENTS U.N.I.A.-METROPOLE

Dans le cadre de notre réorganisation administrative, nous commençons dans le présent numéro de « L'Agria » à publier la liste de tous les groupements U.N.I.A. Métropole avec les noms de nos camarades qui y sont affiliés et notamment celui de l'un d'entre eux désigné comme « responsable Agria » au sein du « Groupement U.N.I.A. ».

Tous les camarades métropolitains pourront ainsi s'adresser à ce responsable régional pour toutes les questions concernant particulièrement notre Amicale.

GROUPEMENT DE L' AISNE

AISNE

Ingénieurs Agricoles d'Alger : GUITTONNEAU Guy (1952), LA- (Aisne), DE CREVECCEUR Jean (1941), S.I.A.S., Clacy-Thierret (Aisne),

FROMENTIN Jean-Claude (1955), Sucrerie de Bohain (Aisne), POTEL André (1952), Chezy-en-Orwois par la Ferté-Milon (Aisne).

Anciens Elèves d'Alger non ingénieurs : CLEMENT Jacques (1922), « Les Coopérateurs », Place de l'Hôtel-de-Ville, Charly (Aisne).

Responsable Agria : POTEL André.

GROUPEMENT D'ALSACE

Ingénieurs Agricoles d'Alger :

BAS-RHIN

GATEL Jean-Marie, 66, rue de la Canzau, Strasbourg Neuhof, EHRLICH André, Brasserie « Adelshoffen », Schiltigheim.

HAUT-RHIN

METZGER Jean, 13, Avenue Clemenceau, Colmar.

Anciens Elèves d'Alger non ingénieurs : néant.

Responsable Agria : GATEL.

GROUPEMENT D'AUVERGNE

Ingénieurs Agricoles d'Alger :

PUY-DE-DOME

BOUTEYRE Guy (1949), Gerzat, JARRIER Jean-Marie (1958), 7 bis, rue Bardoux, Clermont-Ferrand, TARDIF Roland (1950), Résidence du Square, Chemin Julien, Clermont-Ferrand.

CANTAL

LESAGE Maurice (1940), 21, Rue Guy de Veyre, Aurillac.

Anciens Elèves d'Alger non ingénieur : néant.

Responsable Agria : non encore désigné.

(Président : CHAILLOU, 9, Bd Gambetta, Chamalière (Puy-de-Dôme).

GROUPEMENT DE BASSE-NORMANDIE

CALVADOS

Ingénieurs Agricoles d'Alger : DE BELLAIGUE DE BUGHAS François (1933), Domaine de Vaumicel, Vierville-sur-Mer, DELAUAUD Gustave (1931), 15, Rue du Havre, Caen.

BALCOU Yves (1941), Le Honnet d'Artheney, Pont-Hébert, BOUVET André (1951), Les Loges Marchis, GOUET Gabriel (1954), Groupe Jules-Ferry, Tourlaville.

Anciens Elèves d'Alger non ingénieur : néant.

Responsable Agria : non encore désigné.

(Secrétaire trésorier : PETIT, 17, Rue Grusse à Caen.

GROUPEMENT BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE

COTE-D'OR

Ingénieur Agricoles d'Alger : GREGOIRE Jean (1931), 10, rue Proudhon, Dijon, MASSON André (1954), 28, rue des Tonneliers, Beaune, NECTOUX Guy (1942), Cie Gle de St-Gobain, Rue Pasteur, Dijon.

Anciens Elèves d'Alger non ingénieur : SOULIE Henri (1923), 39, Faubourg St-Nicolas, Beaune.

SAONE-ET-LOIRE

Ingénieurs Agricoles d'Alger : COLLIN René (1934), La Boutière St-Boil, ISMAN Georges (1950), Avenue Edouard Herriot, Macon.

Anciens Elèves d'Alger non ingénieur : néant.

HAUTE-SAONE

Ingénieurs Agricoles d'Alger : FRITZ Jacques (1948), 3, Rue du Dr Championnet, Vesoul, MANTION Guy (1955), Marnay.

Anciens Elèves d'Alger non ingénieur : DESRAY Jean (1929), Rue Porte-Haute, Vesoul.

DOUBS

Ingénieurs Agricoles d'Alger : BELPOIS François (1958), 11, Rue Ernest-Renan, Besançon, DARTE Michel (1953), 3, Rue Delaville, Besançon.

JURA

Ingénieurs Agricoles d'Alger : GUITTONNEAU Guy (1952), LA-CROIX Georges (1957), Grande-Rivière par St-Laurent du Jura.

GROUPEMENT DE BRETAGNE ET MAYENNE

ILLE-ET-VILAINE

Ingénieurs Agricoles d'Alger : GAUCHER Gilbert (1927), 2, Rue Vasselot, Rennes, GOUDARD Pierre (1945), 13, Rue St-Hélier, Rennes, LE MEUR Louis (1949), 20, Rue Le Fer, Saint-Servan, SIMONOT Henri (1946), 2, Résidence Nadault de Buffon, Rennes, POLLE, 14, Rue Thiers, Rennes.

Anciens Elèves d'Alger non ingénieur : néant.

COTES-DU-NORD

Ingénieurs Agricoles d'Alger : CARRE Yves (1951), 14, Rue Léon Jouhau, St-Brieuc, LANDRE Bernard (1958), 6, Rue Place du Vally, Guingamp, RIVOALLAN Jean (1947), 131, Rue Jules-Ferry, St-Brieuc.

Anciens Elèves d'Alger non ingénieur : PETITPIERRE Georges Morglaz, Pors, Nevez Perros, Guirec.

MORBIHAN

Ingénieurs Agricoles d'Alger : CARIOU Jean (1956), 84, Rue de Beauvais, Lorient.

Anciens Elèves d'Alger non ingénieur : néant.

Responsable Agria : GOUDARD Pierre (1945).

GROUPEMENT DE L'ARDECHE

DROME

Ingénieurs Agricoles d'Alger : GARCON Albert (1931), 27, Avenue d'Aygu, Montélimar, GARNIER Jean (1936), Chambre d'Agriculture, Valence, JANNIN Jean (1942), Crest, PEROTTINO Angelin (1941), Le Paroir, Rue Pasteur, Nyons, REGNIER Pierre (1950), La Coucourde, THERON François (1953), Route d'Alixan, Valence.

Anciens Elèves d'Alger non ingénieur : GAUTHIER Marcel (1906), Domaine de Crozat, Montelier.

ARDECHE

Ingénieurs Agricoles d'Alger : CHALOMON Hugues (1945), rue H. Durand, Privas, DUPRAT Jean (1956), Hôpital Psychiatrique, Lanne-mezan.

Anciens Elèves d'Alger non ingénieur : néant.

Responsable Agria : non encore désigné.

Président : A. AMIEZ, D.S.A. (Centre Administratif), Privas (Ar-dèche).

GROUPEMENT DU GARD

Ingénieurs Agricoles d'Alger : BARDET Emile (1928), Le Mas d'Aou, St-Jean-du-Gard, LE LANDAIS Jacques (1940), 25, Bd Talabot, Nîmes, MARTIN Robert (1951), Chamborigaud-Gibennes.

Anciens Elèves d'Alger non ingénieur : néant.

Responsable Agria : non encore désigné.

Président : H. CABASSON, Maison de l'Agriculture, Place Questel, Nîmes.

GROUPEMENT DE L'OUEST ATLANTIQUE

LOIRE ATLANTIQUE

Ingénieurs Agricoles d'Alger : BATTAREL Lucien (1941), 6, route St-Joseph, Nantes, BONNET Claude (1953), 20, Avenue Guillon, Nantes, LECLAIR Jacques (1951), Thouarce, Nantes, LINYER Hubert (1957), 4, Rue Descartes, Nantes.

MAINE-ET-LOIRE

BARRAULT Joel (1952), 18, Rue G. Joubin, Sègre, COTINAT Paul (1924), Pharmacie des Lices, 38, Rue des Lices, Angers, DERVAL Jacques (1954), 22 bis, rue de Chèvre, Angers, JALLOT Hubert (1946), La Violais - Le Louroux Béconnais, MALTERRE Jean (1939), Inspecteur des Impôts, Chollet, PINEAU Claude (1949), Service de l'Agriculture, Daumeray.

Anciens Elèves d'Alger non ingénieur : néant.

VENDEE

Ingénieur Agricoles d'Alger : DE BEAUCHAMP Georges (1934), Directeur Adjoint des Services Agricoles, Cité Administrative, La Roche-sur-Yon, CORTEZ Gérard (1957), Dissais par Mareuil, s-Lay/At, SCHAEFFER Charles (1931), Sous-Préfet des Sables d'Olonne.

Anciens Elèves d'Alger non ingénieur : néant.

Responsable Agria : non encore désigné.

Président : P. de la GARANDERIE, 56, Avenue Camus, Nantes.

GROUPEMENT DU SUD-EST

ISERE

Ingénieur Agricoles d'Alger : BONVILLAIN Alain (1940), Brie en Argonnes, GILOT François (1920), 10, rue du Gal Champon, Grenoble.

Anciens Elèves d'Alger non ingénieur : néant.

LOIRE

Ingénieurs Agricoles d'Alger : FORISSIER Hervé (1946), La Pommière - Chalais Le Comtal par Montbrisson.

Anciens Elèves d'Alger non ingénieur : DACRE WRIGHT Godefroy (1948), Château d'Hedest, Villerest.

RHONE

Ingénieurs Agricoles d'Alger : BARATIER Jean Pierre (1958), 15, Quai Augagneur, Lyon, DE BELLECIZE Maurice (1940), St-Germain au Mont d'Or, GUILLEMIN Jean (1953), Rue du Vieux Collonges, Mont d'Or, LANGLAIS Roger (1942), 66, Chemin de Tassin, Tassin, RIVOLLIER Robert (1954), 5, Route de Charentay, Belleville-sur-Saône.

Anciens Elèves d'Alger non ingénieur : néant.

HAUTE-SAVOIE

Ingénieurs Agricoles d'Alger : DEBROUX Henri (1951), Cusy, NOBILE Freddy (1956), Collonges-sur-Salève, ROBERT Michel (1957), 20, Av. du Petit-Brogny, Annecy, ROQUES Gaston (1930), 3 bis, Bd du Lycée, Annecy.

Anciens Elèves d'Alger non ingénieur : ROBERT Michel (1913), 20, Av. du Petit-Brogny, Annecy.

Responsable Agria : non encore désigné.

Président : R. ALLARD LATOUR, 17, Place Jules-Ferry, Lyon.

GROUPEMENT DU VAL-DE-LOIRE

INDRE-ET-LOIRE

Ingénieurs Agricoles d'Alger : FOUASSIER Louis (1936), Directeur Ecole d'Agriculture de Fondettes, LOMBARD Jacques (1927), Perré par Azay Le Rideau, MAITRE Guy (1951), Mon Repos, St-Syr-sur-Loire, VALZ Roger (1955), 123, Av. du Mans, St-Cyr-sur-Loire.

Anciens Elèves d'Alger non ingénieur : CAS Jean (1950), Direction des Services Agricoles, 14, Rue Etienne Pallu, Tours.

Responsable Agria : non encore désigné.

Président : J. DUMONT, 4, rue Jehan-Fouquet, Tours.

GROUPEMENT DE L'YONNE

YONNE

Ingénieurs Agricoles d'Alger : DE COUCY Gérard (1949), COUILLAULT Jean-Paul (1955), DEROT Paul (1953), St-Brice Le Vineux, FEUILLAT Michel (1957), Rue Diderot, Champignelles, HERAUD François (1954), Rue du Prieuré, Tonnerre, MARTIN Lucien (1956), Les Ro-soirs, 12/16, Auxerre, ROURE Guy (1946), 32, Bd de la Liberté, Sens, GAGNEPAIN (1940).

Anciens Elèves d'Alger non ingénieur : néant.

Responsable Agria : DEROT Paul (1953).

L'AGRIA est fait
pour vous
...et par vous !

Service de Placement

Dans notre rubrique sur le placement, nous pensons qu'il est bon de publier, à titre de documentation, des extraits de l'article paru dans la Vie Française du 10-11-61.

COMBIEN GAGNENT LES CADRES DE LA CHIMIE

L'industrie chimique française est en pleine expansion et ses besoins en cadres et agents de maîtrise sont sans cesse croissants. Sur un total de 250.000 salariés, on compte environ 25 % d'ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise.

La promotion sociale représente une faible part du recrutement des cadres et agents de maîtrise. Un certain nombre de contremaîtres sont d'anciens ouvriers. Mais les techniciens (chimistes, dessinateurs) viennent des écoles professionnelles.

Les ingénieurs sont recrutés à l'Ecole nationale de Physique et Chimie, à l'Ecole de Chimie de Nancy (très réputée) et, bien entendu, à Polytechnique et à Centrale. Nombreux sont également les licenciés en sciences qui occupent un poste de cadre intéressant.

Les cadres administratifs viennent surtout d'H.E.C., un certain nombre sort de Sciences Po. D'autres sont recrutés parmi les licenciés en droit.

Enfin, les entreprises forment elles-mêmes un certain nombre d'ingénieurs et de cadres.

INGENIEURS CONFIRMES (Coefficient 440)

Pour les ingénieurs ou cadres au coefficient 440 (il s'agit d'ingénieurs confirmés, mais encore jeunes, entre 30 et 40 ans), l'enquête a porté :

<i>Dans la Région Parisienne</i> , sur 149 entreprises et 1.579 cadres :	
Minimum conventionnel (par mois)	1.144 NF
Minimum réel	1.110 NF
Moyenne réelle	1.800 NF
Maximum réel	4.280 NF
<i>Région de Marseille</i> , 43 entreprises, 227 cadres :	
Minimum conventionnel	1.128 NF
Moyenne réelle	1.745 NF
Maximum réel	3.320 NF
<i>Région de Lille</i> , 67 entreprises, 271 cadres :	
Minimum conventionnel	1.123 NF
Minimum réel	1.000 NF
Moyenne réelle	1.740 NF
Maximum réel	3.210 NF

<i>Région de Beauvais, 26 entreprises, 156 cadres :</i>	
Minimum conventionnel	1.113 NF
Minimum réel	1.000 NF
Moyenne réelle	1.650 NF
Maximum réel	2.350 NF
<i>Région de Rennes, 50 entreprises, 204 cadres :</i>	
Minimum conventionnel	1.103,50 NF
Minimum réel	930 NF
Moyenne réelle	1.750 NF
Maximum réel	2.780 NF
<i>Dernière zone, 22 entreprises, 83 cadres :</i>	
Minimum conventionnel	1.093 NF
Minimum réel	1.030 NF
Moyenne réelle	1.710 NF
Maximum réel	2.280 NF

POUR LES LYCEES AGRICOLES

Un premier recrutement d'élèves professeurs contractuels des lycées agricoles est ouvert pour la scolarité 1961-1962.

Les candidats doivent être libérés du service militaire et être titulaires du diplôme d'ingénieur agronome ou agricole, ou bien d'une licence d'enseignement ès sciences naturelles ou ès sciences physiques. Ils devront s'engager à servir 5 ans dans un lycée agricole. Les candidats admis feront un stage d'une année à l'Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées en qualité d'élèves-professeurs contractuels rémunérés sur la base mensuelle d'environ 704 NF.

Échos et Carnet

VŒUX

Nous avons reçu les vœux de :

- CODET (1956), VALIERE (1927), CAUMEL (1942), BONNET (1953), DACRE WRIGHT G. (1948), DELOYE (1921), BALCOU (1941), DE BEAUCHAMP (1934), CHARLES (1932), PRIME (1955).
- M. Bernard GIRAUDET, Directeur de l'Agence Havas.

Nous les remercions et leurs adressons, à notre tour, les nôtres bien amicaux.

MARIAGES

- Un compte rendu de François de PONCINS, qui ne nous est pas parvenu, devait relater le mariage de Michel DUBOIS de la SABLONNIERE (1954) avec Mlle Béatrice Latron, fille de notre camarade André LATRON (1925), Directeur du Crédit Foncier d'Algérie et Tunisie. Le mariage eut lieu à Say (Sarthe) le 9 septembre 1961 par un temps magnifique, et nombreux étaient les Anciens présents : P. de TINGUY (1942), R. de SINETY (1922), F. de PONCINS (1953)...

- Michel FEUILLAT (1957), Champigneulles (Yonne), avec Mlle Thérèse Chatras, le 27 novembre 1961.
- M. Jacques Roseau, fils de notre ancien professeur M. Henri ROSEAU, s'est marié à Alger le 28 décembre 1961 avec Mlle Michèle Alix.
- Guy BRAC de la PERRIERE (1958), L'Arba (Alger), avec Mlle Anнита de Truchis de Varennes, le 13 février 1962.
Félicitations et vœux aux jeunes mariés.

.. ET LEURS HEUREUSES CONSEQUENCES

- Marie, 3^e enfant de Marc TERSEN (1950), 6, Rue Serpentine, Le Golf, Alger, le 15 mai 1961.
- Chantal, 2^e enfant de Jean LACHAUSSEE (1949), 5, rue des Vosges, Constantine, le 19 octobre 1961.
- Christine, 3^e enfant de André MASSON (1954), 28, Rue des Tonneliers, Beaune (Côte-d'Or), le 10 novembre 1961.
- Anne, 4^e enfant de Paul DEROT (1953), Saint-Bris le Vineux (Yonne), le 9 décembre 1961.
- Joëlle, premier enfant de J. PRIME (1955), 20, Place de la Liberté à Tarbes, le 23 décembre 1961.
- Charles Henri, premier enfant de Paul TORRES (1932), Orléansville.
- Marie Estelle, 3^e enfant de Léon BALESTRIERI (1940), Station Expérimentale de Boufarik, le 6 janvier 1962.
- Elisabeth, 2^e fille d'Achille LOUBIERE (1949), Ecole d'Agriculture de Bastia, le 12 janvier 1962.
Nos vœux de prospérité à ces nombreux Agrias en herbe.

DECES

- M. Paul Berlot père de Jean BERLOT (1930), le 13 décembre 1961 à Villemomble (Seine).
- M. Claude Ernest Gaumont, père de G. GAUMONT (1927), Directeur des Associations Agricoles de Sétif, Conseiller Général, Président de la Chambre d'Agriculture du Département de Sétif.
- M. PASSERON, Commandeur de la Légion d'Honneur, Croix-de-Guerre 1914-18, docteur en droit, diplômé de l'Ecole des Sciences Politiques, chargé de cours à la Faculté de droit d'Alger, ancien directeur de la Législation à la Délégation Générale, chargé de cours de législation rurale à l'E.N.A.A.
- M. Jules Tixier, père de Henri TIXIER (1927), le 18 janvier 1962 à St-Ferréol.

Aux familles atteintes par ces deuils, nous présentons nos sincères condoléances.



Entre Nous

Le début de l'année a été l'occasion pour que de nombreux camarades nous adressent une carte, d'autres plus courageux en ont profité pour nous faire une petite lettre, tel :

LERUSTE Gérard (1941), 37, Boulevard Suchet, Paris (XVI^e) :

« *Je lis toujours avec nostalgie et tristesse L'Agria. Notre vieille école est mal en point et les victimes des F.L.N. toujours plus nombreuses...*

« *Je crois n'avoir jamais donné de mes nouvelles. Je suis marié depuis 1957 et père de famille depuis un an (une fille, Sophie).*

« *L'I.A.A. menant à tout, je suis banquier; je ne suis d'ailleurs pas le seul sorti des bancs de Maison-Carrée.*

« *Je suis un réserviste actif. Pilote pendant la guerre, je continue à voler. J'ai en charge une des escadrilles de réservistes de Paris (ERALA). Cela me valut un séjour en AFN en 57 (Djelfa) après 6 mois de mariage.*

« *J'ai vu FOREST, pilote chez Air-France, ces jours-ci.*

« *Je ne fréquente guère le Groupement Parisien. On a tant de choses à faire à Paris.*

« *Toutes mes amitiés à mes anciens camarades.* »

Mieux vaut tard que jamais... et malgré les occupations de la vie parisienne, il serait bon de prendre contact avec le Groupement de Paris.

Vous n'êtes d'ailleurs pas le seul repentant, lisez ce que nous écrit :

LEGE Marcel (1920), 80, Boulevard Gambetta, Nice :

« *Je compte sur votre amicale indulgence pour excuser mon long silence et le grand retard que j'ai à communiquer ma nouvelle adresse.*

« *Remis à la disposition du Gouvernement français, j'ai en effet rejoint à Nice mon nouveau poste le 3 août 1960.*

« *N'attribuez pas surtout ce long silence, ce grand retard à de l'indifférence de ma part. Il n'en est rien. Il faudrait plutôt accuser une période plus ou moins pénible de réadaptation.*

« *Même si l'on était un malheureux au cœur dur et froid, un pauvre type, un faux frère somme toute, comment ne serait-on pas rappelé brutalement à la triste réalité par la lecture quotidienne de la presse et l'écoute des informations de la radio.*

« *C'est avec une profonde tristesse, oh combien profonde, que je pense sans cesse à tous les camarades disparus depuis cette Toussaint 1954, à tous ceux demeurés en Algérie, à leur angoisse quotidienne, à leurs souffrances morales et physiques, à leurs espoirs déçus, à leurs nombreuses difficultés. Et combien, on peut se sentir faible et impuisant devant un tel malheur ! Aussi est-ce au fond du cœur qu'à l'orée*

de cette année nouvelle, je souhaite le calme et la paix à tous les anciens demeurés sur la terre algérienne.

« Voulez-vous avoir la gentillesse de me communiquer les adresses actuelles de Pierre SUISSE et Jean MARODON, tous deux appartenant à la promotion 1919. Je serais également très heureux d'avoir des nouvelles des anciens de ma promotion 1920. Existe-t-il un groupement I.A.A. à Nice ?

« Un très amical bonjour à tous les anciens et bien cordialement vôtre. »

Voici les adresses demandées :

Pierre SUISSE, 15, Avenue Pasteur, RABAT.

Jean MARODON, Crampagna par Varilhes (Ariège).

Pour ce qui est du groupement régional, dans les prochains numéros paraîtra la liste des différents groupements U.N.I.A. avec le nom des responsables Agria.

Oui, tout n'est pas toujours simple à faire ici, mais comme nous le dit BERLOT, nous avons malgré tout le moral.

*

**

BERLOT Jean (1930), Oued-Amizour (Bougie) :

« Je vous envoie, également joint, un faire-part de la mort de mon père que j'ai eu la douleur de perdre le 13 décembre dernier.

« Question « Groupement Bougie », très peu à dire, car il s'amenuise de jour en jour. Les membres se retrouvent au hasard de rencontres fortuites. Nous avons l'occasion de nous rencontrer lors des réunions — assez peu nombreuses — du Syndicat des Cadres de l'Agriculture de la Petite-Kabylie, dont je suis le Président.

« Malgré cela, nous avons toujours le moral.

« De Constantine, BAUJARD (1946), qui part le mois prochain en métropole, a été très chic de venir faire ses adieux à chacun d'entre nous et nous lui sommes particulièrement reconnaissants de ce geste de camaraderie et de courtoisie. Nous lui souhaitons un heureux séjour dans sa nouvelle résidence. »

Nous aussi, et s'il passe par Aix-en-Provence, il pourra répondre à l'aimable invitation de CHALAMON.

*

**

CHALAMON Hugues, 2, Av. Maurice Blondel, Aix-en-Provence :

« J'ai reçu le dernier numéro de L'Agria et, en discutant avec mon voisin et camarade LAHITETTE, je me suis aperçu que j'avais oublié de donner ma nouvelle adresse. En effet, depuis le mois de septembre je suis ingénieur au Foyer de Progrès Agricole d'Aix, ayant ainsi quitté les montagnes ardéchoises pour le ciel bleu de la Provence. Je me suis d'ailleurs rapproché de quelques kilomètres de notre bonne vieille (mais toujours jeune d'esprit) école. D'ailleurs, les tristes conditions qui sont faites à Maison-Carrée ont dû toucher beaucoup d'anciens.

« L'adresse du Foyer du Progrès est : 5, Boulevard de la République, Aix-en-Provence. Je serais enchanté de recevoir dans mes locaux tous les camarades de passage à Aix. Et je suis sûr que LAHITETTE, dans ses bureaux tout neufs du Centre de Comptabilité et d'Economie Rurale, se fera lui aussi un plaisir de les accueillir (son adresse est également au 5, Boulevard de la République).

Il y a d'ailleurs d'autres anciens qui s'installent dans le Midi, tel :

PERROTET Jean (1910), 41, Boulevard Dubouchage, Nice :

« Membre perpétuel de l'Association (promotion 1910), je suis toujours très heureux de recevoir et de lire L'Agria. Je veux montrer ma bonne volonté en aidant votre bulletin dans cette pénible passe actuelle et vire une modeste somme, en m'excusant de ne pouvoir faire davantage. Ayant pris ma retraite en 1957, à la suite de l'attentat terroriste contre la ferme Altairac, à Maison-Carrée, domaine que je gérais depuis une dizaine d'années, je me suis retiré dans mon pays natal (dans le Vaucluse) où je suis resté deux ans, et me voilà maintenant à Nice où j'ai accepté un bien modeste emploi me permettant d'avoir un logement et quelques autres avantages.

« La retraite des Cadres (C.M.A.R., 12, Bd Baudin) qui, jusqu'à présent, me servait une retraite assez convenable, a brusquement décidé, après révision de mes annuités, de diminuer de près de 40 % le taux de cette retraite.

« Je vous serais très reconnaissant, Monsieur le Secrétaire, de bien vouloir me faire connaître si, à votre connaissance, il n'existe pas une Amicale groupant les retraités de ce Groupement... et si vous avez des adresses de camaardes retraités, de bien vouloir me les indiquer.

« Rencontré ici, à Nice même, un plus ancien que moi : AUGERAND, promotion 1908, et RITTER Charles de ma promotion, ce qui nous permet de parler de certains camarades, du passé et du présent, hélas ! chaque fois avec émotion... »

Nous vous remercions pour L'Agria. En ce qui concerne l'Amicale, notre Vice-Président a dû vous répondre qu'il n'y en avait pas à notre connaissance. Par contre, en lisant votre lettre, peut-être quelqu'un pourra-t-il vous donner d'autres précisions. Quant à LEGE qui demandait des adresses d'anciens, nous pensons qu'il sera tout heureux de vous savoir à Nice également.

Il faut signaler que vous n'êtes pas le seul à penser aux difficultés de L'Agria et nous avons été sensibles au geste de :

CHAUDIERE Charles, Quartier des Graves, Orange (Vaucluse) :

« Je vous prie de trouver ci-joint un chèque en compensation des cotisations que j'ai négligé de payer depuis pas mal de temps, et pour contribuer aussi aux frais de parution de L'Agria, que je reçois à nouveau depuis quelque temps. »

**

HOLTZSCHERER Martial, Legrand (Oran) :

S'inquiète de n'avoir pas reçu sa carte de l'U.N.I.A.

« *A ce jour, je n'ai pas reçu la carte de l'U.N.I.A. que vous deviez me faire parvenir dès réception de ma cotisation.*

« *J'espère que le nécessaire sera fait avant la fin de l'année.* »

Comme le précise notre Président dans l'éditorial du n° 209, ces cartes vous seront adressées sous peu, donc n'ayez aucune inquiétude.

Certains ayant quitté l'école depuis peu, soit comme enseignants, soit comme élèves, nous écrivent dès leur installation.

*

**

GROUD Philippe, 12, Rocade Nord, Rennes (I.-et-V.) :

« *J'ai rejoint mon nouveau poste d'Assistant à la Chaire de Génie Rural de Rennes.*

« *C'est avec plaisir que je continuerai à recevoir L'Agria ici.*

« *J'ai retrouvé RESSORT qui fait maintenant de la Génétique.*

« *Reçois, mon cher, mes amicales salutations à partager avec les Agrias.* »

*

**

FEUILLAT (1957), Ecole des Industries laitières, Mauciolle (Doubs) :

« *J'attache beaucoup d'importance à ne pas perdre contact avec l'Ecole et les Anciens et à recevoir régulièrement L'Agria.*

« *En décembre dernier, je vous avais adressé un faire-part de mon mariage. Malheureusement, je n'ai pu prévenir tous les copains, notamment ceux de ma « promo », et je vous serais très obligé de bien vouloir l'annoncer dans le prochain bulletin.* »

*

**

BERNARD Serge (1958), 11° B.P.C., Perpignan (Pyrénées Orient.) :

« *Je suppose que cela te sera égal de savoir où je suis. Je prends néanmoins la liberté de t'adresser ces quelques lignes pour faire savoir à la corporation que je suis actuellement le stage E.O.R. 106 à la B.E. T.A.P. à Pau, en temps que — cela va de soi — élève officier parachutiste, après être sorti sous-bite de Cherchell où j'ai eu la joie de rencontrer J.M. JARRIER (1958), PUYLAURENS Michel (1958) et CRAMBADE (1957), qui sont de la 202.*

« *J'ai écrit Boulevard St-Germain et j'aimerais recevoir L'Agria.*

« *En espérant que les anciens de Maison-Carrée ne sont pas aussi avares de nouvelles que moi, je me permets, cher Camarade, de t'adresser mes meilleurs vœux pour 1962.*

« *Un jeune ancien (1958) qui se souvient encore quelques fois du bon temps.* »

Nous avons eu aussi certaines adresses demandées, nous remercions pour cela tout particulièrement : PERRET (1923), ROSELLO (1924), DEROT (1953).